

adoptant le règlement relatif à l'admission en 1^{er} cycle :
dispositif relatif aux Licences Accès Santé (LAS) /
Parcours Accès Santé Spécifique (PASS)

Point inscrit à l'ordre du jour n° 12c

Conseil d'administration du 11 mai 2023

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L. 612-3 ;
Vu le décret du 20 février 2023, notamment son article D. 612-36-2-7 ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
Vu la circulaire n°2013-0012 du 18 juin 2013 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
Vu la délibération n°2023-11-5 adoptant le règlement relatif à l'admission en 1er cycle du Conseil d'administration en date du 16 mars 2023 ;
Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 09 mai 2023 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent le règlement relatif à l'admission en premier cycle de l'enseignement supérieur intégrant le dispositif relatif aux Licences Accès Santé (LAS) / Parcours Accès Santé Spécifique (PASS) , en pièce jointe.

Résultat du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :	32					
N'ayant pas pris part au vote	2					
Nombre de voix	pour	28	contre	1	abstention(s)	1

Fait à Saint-Denis le 22 mai 2023
Le Président de l'Université de La Réunion

Professeur Frédéric MIRANVILLE



Transmis à la Rectrice de la Région académique de La Réunion, Chancelière des universités, le 23 MAI 2023

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le 23 MAI 2023

Règlement relatif à l'admission en 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu le code l'éducation, notamment son article L612-3

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu la Circulaire n°2013-0012 du 18 juin 2013 relative au renforcement du *continuum* de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur

Le présent règlement fixe les parcours continus pour une admission dans les différents niveaux du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur pour l'accès aux formations avant le début de l'année universitaire concernée. Ce règlement ne concerne pas les demandes de réorientation interne ou externe effectuées pour l'année universitaire en cours.

Article 1.

La préinscription en première année de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur doit être exclusivement saisie sur la plateforme PARCOURSUP selon les périodes fixées par le calendrier national. Conformément aux critères d'examen des vœux PARCOURSUP l'ensemble des dossiers sont examinés par les commissions pédagogiques.

Article 2.

Les modalités d'accès et de redoublement pour les Licences Accès Santé (LAS) et les Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) sont précisées en annexe 4 du présent règlement.

Article 3.

Les candidats en CPGE peuvent être admis à leur demande en licence selon les correspondances listées en annexe 1 et selon les modalités fixées par la convention établie par l'établissement concerné avec l'Université de La Réunion.

Les étudiants en CPGE qui n'ont pas une double inscription à l'Université de la Réunion ou en l'absence de passerelle à l'Université devront déposer un dossier de candidature sur la plateforme Ecandidat et au regard du calendrier fixé pour l'admission dans un diplôme de 1^{er} cycle.

Les étudiants en cours de formation de deuxième année ou ayant obtenu un BTS, DUT/BUT ou autres études supérieures de niveau BAC +2 peuvent constituer un dossier d'admission sur la plateforme Ecandidat et au regard du calendrier d'admission de l'Université de La Réunion. Un tableau d'équivalence est joint en annexe 2 pour une meilleure orientation sur le choix de formation. La commission pédagogique fera systématiquement une proposition à l'étudiant. Cette proposition pourra être effectuée sur le niveau demandé ou sur le niveau inférieur ou supérieur en fonction du dossier de candidature.

Article 4.

Les candidats en cours de formation à l'Université qui sont désireux de se réorienter peuvent être admis à leur demande dans un niveau immédiatement supérieur de la licence selon les correspondances listées en annexe 3.

En l'absence de correspondance les étudiants peuvent déposer un dossier d'admission sur la plateforme Ecandidat dans les périodes fixées par l'établissement.

Pour l'accès en deuxième et en troisième année (Licence/Licence Professionnelle/BUT) les demandes doivent être formulées sur la plateforme Ecandidat et au regard du calendrier fixé pour l'admission.

Pour une réorientation en première année de 1^{er} cycle, l'étudiant devra déposer un dossier sur PARCOURSUP selon les périodes fixées par le calendrier national.

Article 5.

Pour l'accès en première année Cycle Préparatoire Intégré à l'ESIROI, l'étudiant devra déposer un dossier sur Parcoursup selon les périodes fixées par le calendrier national. Le candidat de niveau Bac+1 déjà intégré dans une autre école du réseau Geipi Polytech devra constituer un dossier sur la plateforme Ecandidat et au regard du calendrier fixé pour l'admission dans un diplôme de 1^{er} cycle.

L'entrée en deuxième année Cycle Préparatoire Intégré, deuxième et troisième année de Cycle Ingénieur est soumise à l'avis de la commission pédagogique. Les candidats devront constituer un dossier sur la plateforme Ecandidat au regard du calendrier fixé pour l'admission dans un diplôme d'ingénieur.

Article 6.

Les étudiants qui viennent d'un autre établissement d'enseignement supérieur devront déposer un dossier de préinscription sur Ecandidat afin que les prérequis puissent être vérifiés.

Article 7.

Les candidats en cours de formation deuxième année de licence, de BTS, de CPGE ou de DUT/BUT peuvent être admis dans une formation de licence professionnelle après avis d'une commission pédagogique. Les étudiants doivent constituer un dossier sur la plateforme Ecandidat au regard du calendrier fixé par l'établissement en charge de la formation continue et de la formation initiale par apprentissage.

Article 8.

Le dossier doit être constitué des pièces suivantes :

1. La copie d'une pièce d'identité en cours de validité.
2. Un *curriculum vitae* limité à deux pages ;
3. Une lettre de motivation qui expose notamment son projet personnel et professionnel en rapport avec les compétences visées par le diplôme ;
4. La copie des diplômes, certificats et attestations de toutes ses expériences antérieures de formation ou d'activités personnelles ou professionnelles ou d'apprentissage et pour les étudiants en cours de formation en troisième année de licence, la copie du certificat de scolarité ;

Les documents en langue étrangère sont admis avec leur traduction certifiée conforme par un traducteur assermenté. Les diplômes étrangers devront être fournis après avoir été certifiés par le centre international d'études pédagogiques (CIEP - Centre ENIC-NARIC) et à défaut du certificat, le dossier de candidature doit inclure le récépissé de la demande adressée au CIEP.

5. La copie des relevés de notes associés aux formations suivies ;
6. Les pièces associées aux critères additionnels, le cas échéant ;
7. Les documents certifiés permettant de justifier d'une situation particulière ou pièces complémentaires jugées utiles pour l'étude de votre candidature (interruption d'études

ou d'activités professionnelles, lettre de recommandation, promesse d'embauche etc), le cas échéant.

Article 9.

Les dispositions ci-dessus sont applicables pour une admission demandée au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Article 10.

La direction générale des services est chargée de l'exécution du présent règlement et de sa publicité.

Le Président de l'Université de la Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE

Annexe 1 – tableaux de correspondances entre des formations de CPGE

Tableau des correspondances après une 1^{ère} année de CPGE scientifique

CPGE \ Licence	SCIENCES DE LA VIE	CHIMIE	SCIENCES DE LA TERRE	PHYSIQUE	MATHEMATIQUES	INFORMATIQUE	GENIE CIVIL	ECONOMIE	AES	SCIENCES POUR LA SANTE	MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUEES AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	SCIENCES POUR L'INGENIEUR
MPSI (Math, Physique et SI)		L2		L2	L2	L2	L2	L2	L2		L2	L2
PCSI (Physique, Chimie et SI)		L2	L2	L2	L2	L2	L2	L2	L2			L2
PTSI (Physique, Technologies et SI)		L2	L2	L2	L2	L2	L2	L2	L2			L2
BCPST (Biologie, Chimie, Physique et ST)	L2	L2	L2	L2	L2	L2	L2	L2	L2	L2		L2
TSI (Technologie et SI)		L2		L2		L2	L2	L2	L2			L2

Tableau des correspondances après une 2^{ème} année de CPGE scientifique

Licence CPGE	SCIENCES DE LA VIE	CHIMIE	SCIENCES DE LA TERRE	PHYSIQUE	MATHEMATIQUES	INFORMATIQUE	GENIE CIVIL	ECONOMIE	AES	SCIENCES POUR LA SANTE	ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES ET SANTE	ENTRAINEMENT SPORTIF	SCIENCES POUR L'INGENIEUR
MP	L2	L2	L2	L3	L3	L2	L2	L2	L2				L2
PC	L2	L3	L2	L3	L3	L2	L2	L2	L2				L2
PSI	L2	L2	L2	L3	L3	L2	L2	L2	L2				L2
PT	L2	L2	L2	L3	L2	L2	L2	L2	L2	L2			L2
BCPST	L3	L3	L3	L2	L2	L2	L2	L2	L2	L3	L2	L2	L2
TSI	L2	L2	L2	L3	L2	L2	L3	L2					L2
Prépa-post Bac+2 ATS				L3			L3						L2
TB											L2	L2	L2

Tableau des correspondances après une 1^{ère} année de CPGE économique et commerciale ou littéraire

Licence CPGE	ECONOMIE-GESTION	AES	DROIT	LLCER	LETTRES	GEOGRAPHIE	HISTOIRE	SCIENCES SOCIALES	INFO-COM
Economique et commerciale voie générale	L2	L2				L2	L2	L2	L2
Economique et commerciale Voie technologique	L2	L2				L2	L2	L2	L2
Lettres				L2	L2	L2	L2	L2	L2
Lettres et Sciences sociales (B/L)		L2			L2	L2	L2	L2	L2

Tableau des correspondances après une 2^{ème} année de CPGE économique et commerciale ou littéraire

Licence CPGE	ECONOMIE-GESTION	AES	DROIT	LLCER	LETTRES	GEOGRAPHIE	HISTOIRE	INFO-COM	SCIENCES SOCIALES	ENTRAINEMENT SPORTIF	EDUCATION ET MOTRICITE	MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUÉES AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
Economique et commerciale voie générale	L3	L3				L3	L3	L3	L3	L2		
Economique et commerciale Voie technologique	L3	L3				L3	L3	L3	L3	L2		
LETTRES				L3	L3	L3	L3	L3	L3			
Lettres et Sciences Sociales (B/L)		L3	L2		L3	L3	L3	L3	L3		L2	
Prépa ATS Economie-Gestion												L2
Prépa St Cyr Lettres										L2		

Annexe 2 – tableaux d'équivalence des formations de BTS vers une licence recommandée

BTS Secteur de la production	Licences	GENIE CIVIL	SCIENCES DE LA VIE	CHIMIE	SCIENCES DE LA TERRE	PHYSIQUE	MATHEMATIQUES	SPI	INFORMATIQUE	SCIENCES POUR LA SANTE
Analyses de biologie médicale			L2	L2						L2
Finition, aménagement des bâtiments : conception et réalisation	L2									
Maintenance des véhicules automobiles, option véhicules particuliers										
Assistance technique d'ingénieur	L2					L2		L2		
Bâtiment	L2									
Bio-analyses et contrôles			L2	L2						L2
Conception réalisation syst. Automatique	L2					L2		L2		
Architectures en métal : conception et réalisation	L2									
Contrôle industriel et régulation automatique						L2		L2		
Développement et réalisation bois	L2									
Électrotechnique	L2					L2		L2		
Enveloppe du bâtiment : conception et réalisation	L2									
Management économique de la construction	L2									
Management opérationnel de la sécurité										
Fluide, énergie, domotique										
Systèmes numériques option Informatique et réseaux								L2	L2	
Maintenance des systèmes option Systèmes de production	L2							L2		
Maintenance des syst, option Syst énergétiques et fluidiques	L2									
Bloquilité			L2	L2						
Systèmes constructifs bois et habitat	L2									
Systèmes numériques option Électronique et communications						L2		L2		
Travaux publics	L2									
Etude et réalisation d'agencement										
Métiers de l'eau										
DTS (diplôme technicien en imagerie médicale et radiologie thérapeutique)										

BTS Services	Licences	AES	DROIT	ECONOMIE-GESTION	LLCER	INFO COM	SCIENCES SOCIALES	INFORMATIQUE
Gestion PME-PMI								
Support à l'action managériale								
Assurance								
Banque conseiller de clientèle								
Commerce international					L2 (parcours correspondant à la langue étudiée en BTS)			
Communication						L2		
Comptabilité et gestion		L2		L2				
Diététique								
Économie sociale et familiale							L2	
Management en hôtellerie-restauration								
Management commercial opérationnel								
Métiers de l'esthétique, cosmétique, parfumerie								
Négociation et digitalisation relation client								
Métiers de l'audiovisuel : Métiers de l'image								
Métiers de l'audiovisuel : métiers du son								
Métiers de l'audiovisuel : Tech d'ingénierie et exploit équipements								
Professions immobilières			L2					
Services et prestations des secteurs sanitaire et social								
Conseil et commercialisation des solutions techniques								
Tourisme					L2 (parcours correspondant à la langue étudiée en BTS)			
Gestion des transports et logistique associée								
Collaborateur juriste notarial			L2					
Services informatiques aux organisations								L2
Diplôme de Comptabilité et de Gestion 1 (avec obtention des UV1, UV5, UV8, UV9, UV12)		L2		L2				
Diplôme de Comptabilité et de Gestion 2 (avec obtention des UV1, UV5, UV6, UV8, UV9, UV12)		L2		L3				

**Annexe 3 – tableaux de
Correspondances entre les formations de licence**

U.F.R. DROIT ET ECONOMIE

Formation d'origine L1 \ Formation d'accueil L2	Administration économique et sociale	Economie	Droit
Administration économique et sociale	✓		
Economie		✓	
Droit			✓

Formation d'origine L2 \ Formation d'accueil L3	Administration économique et sociale	Economie	Droit
Administration économique et sociale	✓		
Economie		✓	
Droit			✓
Administration publique			✓ (avec entretien de sélection)

U.F.R. LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Formation d'origine L1 / Formation d'accueil L2	LLCER Anglais ou Anglais ou LEA parcours Anglais ou LLCER parcours Anglais	LLCER Allemand ou Allemand	LLCER Espagnol ou Espagnol	Lettres ou Lettres Modernes ou Lettres ou Lettres classiques ou Littérature générale et comparée ou Littérature francophone ou Humanités	Sciences sociales	Information communication	Géographie et aménagement	Histoire
LLCER Anglais	✓							
LLCER Allemand		✓						
LLCER Espagnol			✓					
Lettres				✓				
Sciences sociales					✓			
Information communication						✓		
Géographie Aménagement							✓	
Histoire								✓

Formation d'origine L2 / Formation d'accueil L3	LLCER Anglais ou LEA Anglais	LLCER Allemand	LLCER Espagnol	Lettres	Sciences sociales	Information communication	Géographie et aménagement	Histoire
LLCER Anglais	✓							
LLCER Allemand		✓						
LLCER Espagnol			✓					
LLCER Créole	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Lettres				✓				
Sciences sociales					✓			
Information communication						✓		
Géographie aménagement							✓	
Histoire								✓

U.F.R. SANTE

Formation d'origine L1 Formation d'accueil L2	SPS BISSAP	SPS L.AS 1
Sciences pour la santé parcours BISSAP	✓	✓
Sciences pour la santé parcours L.AS 2A		✓
Sciences pour la santé parcours L.AS 2B	✓	

Formation d'origine L2 Formation d'accueil L2	BUT Génie biologique
Sciences pour la santé parcours BISSAP	✓
Sciences pour la santé parcours L.AS 2A	
Sciences pour la santé parcours L.AS 2B	✓

Formation d'origine L2 Formation d'accueil L3	SPS BISSAP	SPS L.AS 2A	SPS L.AS 2B	BUT-DUT Génie biologique
Sciences pour la santé parcours BISSAP	✓	✓	✓	✓
Sciences pour la santé parcours L.AS 3A		Sous réserve de ne pas avoir épuisé les 2 chances d'accès aux filières MMOPK	✓	

U.F.R. SCIENCES ET TECHNOLOGIES

Formation d'origine L1 \ Formation d'accueil L2	Chimie	Chimie - LAS	Informatique	Mathématiques	MIASHS	Physique	SPI-SPI-PA	ST	SV SV-PA	SV-LAS
Chimie	✓	✓								
Informatique			✓							
Mathématiques				✓	✓					
MIASHS			✓	✓	✓					
Physique						✓				
Sciences pour l'Ingénieur						✓	✓			
Sciences de la Terre						✓		✓		
Sciences de la Vie									✓	✓

Formation d'origine L2 \ Formation d'accueil L3	Chimie	Chimie - LAS	Informatique	Mathématiques	MIASHS	Physique	SPI	ST	SV	BUT Génie biologique option génie de l'environnement
Chimie	✓	✓								
Informatique			✓							
Mathématiques				✓	✓					
MIASHS				✓	✓					
Physique						✓				
Sciences pour l'Ingénieur						✓	✓			
Sciences de la Terre						✓		✓		
Sciences de la Vie									✓	✓

U.F.R. SCIENCES DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Formation d'origine L1 / Formation d'accueil L2	STAPS	Génie civil parcours Génie civil, énergie et environnement	Génie civil parcours urbanisme et transition énergétique
STAPS mention éducation motricité	✓		
STAPS mention activité physique adaptée	✓		
STAPS entraînement sportif	✓		
Génie civil parcours Génie civil, énergie et environnement		✓	✓
Génie civil parcours urbanisme et transition énergétique		✓	✓

Formation d'origine L2 / Formation d'accueil L3	STAPS mention éducation motricité	STAPS mention activité physique adaptée	STAPS entraînement sportif	Génie civil parcours Génie civil, énergie et environnement	Génie civil parcours urbanisme et transition énergétique	LLCER
STAPS mention éducation motricité	✓					
STAPS mention activité physique adaptée		✓				
STAPS entraînement sportif			✓			
Génie civil parcours Génie civil, énergie et environnement				✓	✓	
Génie civil parcours urbanisme et transition énergétique				✓	✓	
LLCER Français langue étrangère						✓

I.A.E.

Formation d'origine L2 Formation d'accueil L3	Economie Gestion (accès sur dossier et entretien de motivation. Les candidats doivent présenter un Score IAE Message en cours de validité).
Economie Gestion : - parcours Comptabilité Finance - parcours Marketing - parcours Tourisme - parcours Ressources Humaines	✓

Annexe 4 modalités d'accès et de redoublement pour les LAS, les PASS

PASS		
RESULTAT	FORMATIONS POSSIBLES 2022/2023	PROCEDURE ADMISSION (Etudiant)
Admis 60 ECTS et classé en rang utile (filiales MMOPK)	DFGSM2 ou DFGSMA2 ou MK1 ou DFGS02 (Métropole) ou DFGSP2 (Métropole)	Non concerné
Admis (60 ECTS) et non classé en rang utile (filiales MMOPK)	Réorientation en L1 pas de réorientation en LAS possible et en L. PASS	Parcoursup
	LAS 2 de la mineure disciplinaire (sous réserve de ne pas avoir épuisé le nombre de candidature pour l'accès en MMOPK)	accès direct
	L2 de la mineure disciplinaire	accès direct
Ajourné	Redoublement dans la L1 de la majeure disciplinaire	Non concerné
	Réorientation en L1 (pas de réorientation en LAS possible)	Parcoursup
	Pas de redoublement possible en L. PASS	

Les étudiants inscrits en PASS en 2021-2022, qui n'ont pas été autorisés à se réorienter en 2022-2023, qui sont admis en L2 en 2022-2023 peuvent accéder en LAS 2 de la mineure disciplinaire correspondant à la formation suivie en 2022-2023 sous réserve de l'existence de la LAS correspondante.

LAS première année		
RESULTAT	FORMATIONS POSSIBLES 2022/2023	PROCEDURE ADMISSION (Etudiant)
Admis (60 ects) et classé en rang utile (filiales MMOPK)	DFGSM2 ou DFGSMA2 ou MK1 ou DFGS02 (Métropole) ou DFGSP2 (Métropole)	Non concerné
Admis (60 ects) et non classé en rang utile (filiales MMOPK) ou sans présentation au concours.	Réorientation en L1 (si changement d'orientation)	Parcoursup
	LAS 2 de la majeure disciplinaire (sous réserve de ne pas avoir épuisé le nombre de candidature pour l'accès en MMOPK)	Accès direct
	L2 de la majeure disciplinaire	Accès direct
Ajourné	Réorientation en L1 (pas de redoublement possible en LAS ou PASS)	Parcoursup
	Ou redoublement dans la mention de licence portant la majeure disciplinaire	Accès direct

Les étudiants inscrits en LAS en 2021-2022, qui n'ont pas été autorisés à se réorienter en 2022-2023, et qui sont admis en L2 en 2022-2023 peuvent accéder en LAS 2 de la mineure disciplinaire correspondant à la formation suivie en 2022-2023 sous réserve de l'existence de la LAS correspondante

LAS deuxième année		
RESULTAT	FORMATIONS POSSIBLES 2022/2023	PROCEDURE ADMISSION (Etudiant)
Admis (120 ects) et classé en rang utile (filières MMOPK)	DFGSM2 ou DFGSMA2 ou MK1 ou DFGS02 (Métropole) ou DFGSP2 (Métropole)	Non concerné
Admis (120 ects) et non classé en rang utile (filières MMOPK) ou sans présentation au concours.	LAS 3 de la majeure disciplinaire (sous réserve de ne pas avoir épuisé le nombre de candidature pour l'accès en MMOPK)	Accès direct
	L3 de la majeure disciplinaire	Accès direct
Ajourné	Réorientation dans une autre L2	Ecandidat
	Redoublement LAS 2 de la majeure disciplinaire (sous réserve de ne pas avoir épuisé le nombre de candidature pour l'accès en MMOPK)	Accès direct
	Redoublement en L2 de la majeure disciplinaire	Accès direct

LAS troisième année		
RESULTAT	FORMATIONS POSSIBLES 2022/2023	PROCEDURE ADMISSION (Etudiant)
Admis (180 ECTS) et classé en rang utile (filiales MMOPK)	DFGSM2 ou DFGSMA2 ou MK1 ou DFGS02 (Métropole) ou DFGSP2 (Métropole)	Non concerné
Admis (180 ects) et non classé en rang utile (filiales MMOPK) ou sans présentation au concours.	Master 1	Mon Master
Ajourné	Réorientation dans une autre L3	Ecandidat
	Redoublement L 3 SPS pas de redoublement en LAS 3 possible	Non concerné